



## PRÉFET DU DOUBS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Vague de chaleur tardive et absence de pluie accentuent la sécheresse estivale : après la haute Chaîne le 31 août, l'ensemble du département du Doubs passe en crise.**

Besançon, le

#### Des précipitations insuffisantes et irrégulières

L'hiver, déficitaire (-30 %), s'insère entre un automne 2022 et un printemps 2023 tous les deux autour de la normale. L'été 2023 accuse un déficit de l'ordre de 20 %. Sur les 12 derniers mois, seuls 3 mois (septembre 2022, mars et avril 2023) présentent des excédents pluviométriques.

L'été a débuté avec un déficit de 25 % en juin, déficit se réduisant à 10 % en juillet. Après une première semaine bien arrosée, Août affiche finalement un déficit de 20 % par rapport à la normale.

Quant à septembre, il n'a connu aucune précipitation avant le 13<sup>e</sup> jour du mois. Les faibles pluies tombées depuis le 13 août restent anecdotiques, et rien n'est attendu avant une possible nouvelle dégradation orageuse dimanche 17 en fin de journée. Le temps pourrait rester humide la semaine suivante avec des averses.

#### Une situation encore plus tendue

Avec la vague de chaleur et l'absence de pluies, l'aggravation de la sécheresse constatée fin août s'est confirmée et généralisée : les sols sont très secs, les cours d'eau sont au plus bas et largement colmatés, les nappes baissent continuellement. Le lac de Saint Point a baissé de plusieurs centimètres, essentiellement par évapotranspiration.

Cette situation sérieuse nécessitera des précipitations importantes et générales pour prendre fin, ou au moins s'atténuer sensiblement.

Les prévisions météo annoncent une période plus fraîche et entrecoupée d'averses, ce qui ne permettra pas de retrouver une situation normale. Jusqu'en octobre, un scénario plus chaud que la normale est privilégié et aucune tendance ne se dégage pour les précipitations.

La situation de crise qui était plus marquée sur le Haut Doubs (Haute Chaîne en crise dès le 31 août) s'est étendue à tout le département et chez nos voisins.

**Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs, a donc pris par arrêté des mesures portant les restrictions des usages de l'eau, qui étaient de niveau 2 (alerte renforcée) au niveau 3 (crise) sur l'ensemble du département.**

Cabinet du préfet  
Bureau de la Représentation et de la  
Communication Interministérielle de l'État

Tél. : 03 81 25 10 72  
Mél : [pref-communication@doubs.gouv.fr](mailto:pref-communication@doubs.gouv.fr)

Cet arrêté est affiché dans les mairies et disponible sur le site de la préfecture ...(lien). Cet arrêté recense toutes les interdictions ou restrictions.

Il est essentiel que chacun réduise sa consommation d'eau et limite les rejets d'eaux chargées dans un milieu fragilisé. Dans cette logique, les principales restrictions en crise sont :

- L'interdiction de l'arrosage des potagers, massifs de fleurs, espaces verts, arbres, arbustes;
- L'interdiction du lavage des véhicules dans les stations de lavage ;
- L'interdiction de remise à niveau des piscines privées ;
- Le nettoyage des toitures, façades... est possible seulement pour des travaux programmés avant l'alerte renforcée et réalisés par une entreprise ;
- Le nettoyage des voiries n'est possible que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires ;
- Les terrains enherbés ne peuvent plus être arrosés, sauf niveau professionnel ;
- L'arrosage des golfs n'est autorisé que pour les greens dans la limite de 350m3/ semaine/ tranche de 9 trous ;

#### **Des contrôles seront effectués.**

Ces restrictions pourront être levées ou maintenues selon les conditions météorologiques des semaines à venir.

Toute demande ou information utile peut être faite auprès de la DDT:

[ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)